

DEMANDE de MEDAILLE d'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

(Application du décret du 25 janvier 2005 modifiant le décret du 22 juillet 1987)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la préfecture de la Moselle :

- Par téléphone : au 03.87.34.87.34. – les mardis de 14H à 17H et les jeudis de 9H à 12H
- Par messagerie : pref-distinctions-honorifiques@moselle.gouv.fr
- Par courrier : Monsieur le Préfet de la Moselle
Cabinet du Préfet / Pôle affaires réservées
9, place de la Préfecture
BP 71 014
57034 METZ CEDEX

Échelon sollicité : ARGENT – VERMEIL – OR¹

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

A. ETAT CIVIL

Monsieur – Madame²

NOM : _____

NOM de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu et département de naissance : _____

Domicile actuel : _____

B. SITUATION PROFESSIONNELLE

Grade / Fonction / Mandat : _____

Nom de l'employeur actuel : _____

Adresse de l'employeur actuel : _____

N° de SIRET : _____

Date de retraite ou de fin de mandat : _____

Date du service militaire : _____

Sanction et condamnation disciplinaire : _____

C. DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le candidat a-t-il déjà obtenu la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ?

a. Argent ? _____ A quelle date ? _____ Où ? _____

b. Vermeil ? _____ A quelle date ? _____ Où ? _____

Attention : Toute demande envoyée hors délai sera traitée pour la promotion suivante.

1 Rayer les mentions inutiles

2 Rayer la mention inutile

